



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 4 juin 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-136

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseiller Carl Grimard déclare un intérêt pécuniaire à l'item 11.7 car sa fille est la candidate retenue pour ce poste.

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2018-137

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 17 avril 2018

5.2. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 7 mai 2018

5.3. Restructuration du département de l'informatique

5.4. Révision des salaires

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h03 et retournent dans la salle du conseil à 19h22.

RÉSOLUTION 2018-138

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

RÉSOLUTION 2018-139

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur des finances à retenir les services de M. Alain Rochefort pour un jour par semaine pour une période allant jusqu'à quatre (4) mois afin de fournir des services de gestion et de mentorat au département de l'informatique, sous les conditions établies à la réunion à huis clos du 4 juin 2018.

ADOPTÉE

7. **Annonces** (aucune)

8. **Période de Questions/Commentaires**

M. Rolland Labonté réitère la question qu'il a posée à la réunion du 7 mai 2018 concernant les dépenses effectuées pour les voyages du conseil et du personnel à Toronto. Monique Ouellet explique qu'il peut soumettre une demande d'accès à l'information pour obtenir la documentation relative à ce sujet.

9. **Items des membres du Conseil**

9.1 **Proclamation du Mois des personnes âgées - 1er au 30 juin 2018**

RÉSOLUTION 2018-140

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le mois des personnes âgées est une célébration provinciale annuelle;

ATTENDU QUE les personnes âgées ont contribué et continuent de contribuer de façon marquée à la vie et au dynamisme de cette communauté;

ATTENDU QUE les personnes âgées continuent d'être des leaders, des mentors, des bénévoles et des membres vitaux et actifs de cette communauté;

ATTENDU QUE leurs contributions passées et présentes méritent à la fois reconnaissance et appréciation et que leurs histoires méritent d'être connues;

ATTENDU QU'assurer la santé et le bien-être des personnes âgées est dans l'intérêt de tout un chacun, car elles contribuent à assurer la santé et le bien-être de toute la communauté;

ATTENDU QUE les connaissances et l'expérience que les personnes âgées nous transmettent continuent de nous profiter à toutes et tous;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal proclame par la présente la période du 1er au 30 juin 2018 Mois des personnes âgées à Clarence-Rockland et encourage tous les citoyens et citoyennes à rendre hommage aux personnes âgées et à célébrer leurs réalisations.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité célèbre le Mois des aînés avec les Jeux des aîné(e)s de Clarence-Rockland qui se tiendront du 12 au 14 juin au Centre communautaire de Bourget, organisé par la Coalition des aînés de Clarence-Rockland.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-141

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 4 juin 2018, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 23 mai 2018
- b. Comité plénier du 23 mai 2018

10.2. Les recommandations suivantes du comité plénier du 23 mai 2018

- a. Résolution pour appuyer la municipalité d'East Ferris au sujet des projets de sites d'enfouissement
- b. Résolution pour annuler une facture concernant un accident de voiture

10.3. Résolution pour nommer des pompiers volontaires

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement tel/es qu'identifiées dans la résolution 2018-141

10.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil appuie la résolution numéro 2018-165 de la municipalité d'East Ferris appuyant le projet de loi 16, Loi de 2018 sur le respect des pouvoirs des municipalités à l'égard des lieux d'enfouissement, introduit par le député Ernie Hardeman et demandant au gouvernement de l'Ontario et à tous les partis politiques d'accorder aux municipalités l'autorité d'approuver les projets de sites d'enfouissement situé à l'intérieur ou près de leurs communautés.*

10.2b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil annule la facture 98835 portée au compte de BEAJOC au montant de 465,42\$.*

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU *que le Conseil nomme les cinq individus suivants à titre de pompiers volontaires :*

Marc-André CARRIERE, Luc DANIS, Nicholas LAFLEUR, Mathieu LEMERY, Lee Ann STAM

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que ces pompiers volontaires soient en probation obligatoire pour une période d'un an tel que spécifié dans la convention collective des pompiers volontaires ; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU que ces pompiers volontaires soient rémunérés selon l'échelle salariale d'un pompier volontaire de niveau 1, à compter du 1^{er} juin 2018.

10.2c. Résolution pour approuver l'ébauche de plan de lotissement – C.H. Clément Construction pour la succession de Eugene Laviolette – rue Caron

Suite aux commentaires, M. Julian Lenhart explique l'historique du dossier et la recommandation du comité d'aménagement. Il ajoute qu'il y a un accès à un terrain avoisinant pour d'éventuels développements.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que le développeur a la responsabilité de donner accès aux développements futurs. Il ajoute que dans le cas de cette subdivision, le terrain de golf n'est pas considéré comme un développement et des procédures doivent être suivies afin de changer son statut. M. Lenhart explique que peu importe la décision qui sera prise, il y a un risque qu'un appel soit présenté au Tribunal d'appel d'aménagement local et explique les raisons. Il ajoute que les développeurs ne doivent pas créer d'enclave pour les futurs développements.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que l'emplacement proposé est le meilleur pour connecter l'eau et les égouts, mais ce n'est pas la seule option.

RÉSOLUTION 2018-142

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE le Département d'infrastructures et aménagement du territoire a apporté une liste de 55 conditions d'approbation recommandées dans le rapport AMÉ-18-27-R et 3 conditions additionnelles recommandés dans la présentation à la réunion du Comité d'aménagement le 2 mai 2018; et

ATTENDU QUE le Comité d'aménagement a recommandé l'exclusion de deux des conditions présentées lors de la réunion publique et la modification d'une des conditions dans le rapport AMÉ-18-27-R;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ébauche de plan de lotissement soumis par C.H. Clément Construction pour la succession d'Eugene Laviolette (filière no. D-12-123), avec les conditions d'approbation listée à la Section 7 du rapport no. AMÉ-18-30-R, tel que recommandé par le comité d'aménagement.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Ententes pour bouclage d'aqueduc à Clarence Creek et Bourget

RÉSOLUTION 2018-143

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-68 pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat avec STP Excavation and Construction Inc. pour effectuer les travaux de bouclage d'aqueduc sur les chemins Landry à Clarence Creek ainsi que Russell à Bourget pour une somme de 2 372 000,55\$ excluant la TVH; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le département d'infrastructure et aménagement du territoire de déroger de la politique d'approvisionnement afin d'octroyer un contrat à WSP Group par source unique pour l'administration et la supervision des travaux de construction sur le projet de bouclage d'aqueduc; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-69 pour autoriser le maire et la greffière de signer un contrat de 152 083\$ excluant la TVH avec la firme d'ingénieur WSP Group pour l'administration et la supervision des travaux de construction sur le projet de bouclage d'aqueduc.

ADOPTÉE

11.2 Travaux de traitement de surface sur le chemin Labelle

RÉSOLUTION 2018-144

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé au budget 2018 un montant de 306 000\$ afin de remplacer la section pavée de St-Félix par un traitement de surface double; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal a demandé à la fin de la période budgétaire de considérer le traitement de surface double sur le chemin Labelle à Bourget;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise les travaux de traitement de surface sur le chemin Labelle entre les chemins Russell et Lalonde; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise que le surplus de 166 000\$ du projet de traitement de surface du chemin St-Félix soit transféré au financement du traitement de surface sur le chemin Labelle; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-75, afin d'autoriser qu'un montant de 29 000\$ provienne du fonds de réserve d'entretien et de reconstruction des chemins et transféré au financement du traitement de surface sur le chemin Labelle.

ADOPTÉE

11.3 Traitement de surface double du chemin Bouvier

RÉSOLUTION 2018-145

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé au budget 2018 un montant de 350 000\$ afin d'installer la première couche d'asphalte sur le chemin Bouvier entre les chemins Baseline et Vinette; et

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, les prix de pavage étaient considérablement plus élevés que prévu et au-delà des limites du budget;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise de modifier le recouvrement du chemin Bouvier, entre les chemins Baseline et Vinette et d'installer une application de traitement de surface double pour un montant total de 413 222\$; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise d'augmenter le budget pour les travaux de traitement de surface sur le chemin Bouvier de 350 000\$ à 414 000\$; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-76, afin d'autoriser que les fonds additionnels de 64 000\$ proviennent du fonds de réserve d'entretien et de reconstruction des chemins.

ADOPTÉE

11.4 Travaux de pavage sur la rue St-Jacques

RÉSOLUTION 2018-146

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé au budget 2018 un montant de 140 000\$ afin d'installer une couche d'asphalte scratch coat sur la rue St-Jacques entre les rues Marion et Julie;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise d'augmenter le budget pour les travaux de pavage sur la rue St-Jacques de 140 000\$ à 194 000\$; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-77 afin d'autoriser que les fonds additionnels de 54 000\$ proviennent du fonds de réserve d'entretien et de reconstruction des chemins.

ADOPTÉE

11.5 Subvention - Fonds pour l'infrastructure de transport en commun

Suite aux questions, M. Jean-Luc Jubinville explique que le sentier piétonnier a été indiqué comme étant un accès pour le transport en commun, donc fait partie du projet demandé.

RÉSOLUTION 2018-147

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE les Services communautaires ont fait une demande de subvention au Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC) du Ministère des Transports de l'Ontario et que les projets identifiés dans la demande ont été approuvés pour un montant de 200,701.66 \$; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-72 autorisant le maire et la directrice générale à signer l'entente entre la Cité de Clarence-Rockland et la Province de l'Ontario pour la subvention sous le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal s'engage de prendre en considération lors du processus budgétaire 2019 la somme requise au montant de 200 701.66\$ à partir de projets capitaux afin de défrayer 50% des coûts reliés aux projets identifiés dans l'entente, tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.6 Demande d'exemption concernant un abri temporaire

Suite aux questions, M. Yves Roy explique que le service de la réglementation va faire un suivi avec les abris temporaires qui sont encore érigés.

RÉSOLUTION 2018-148

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil exempte Mme Carole Lévesque de l'application du règlement 2017-133 afin que son abri temporaire installé au 575 rue Victor, Rockland, demeure érigé à l'année, tel que stipulé à l'article 3.1 du règlement 2017-133; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE cette exemption soit valide pour ce propriétaire seulement.

11.7 Embauche d'une employée d'été / agente des relations communautaires

Le conseiller Carl Grimard quitte son siège suite à sa déclaration d'intérêt pécuniaire.

RÉSOLUTION 2018-149

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l'embauche de Pénélope Grimard à titre d'employée d'été / agente des relations communautaires pour une période de trois mois, effectif le 5 juin 2018; et

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'une exception à l'article 5.5 de la politique no. RH-HR 2016-11 soit accordée, afin de permettre l'embauche d'une personne apparentée à un membre du conseil dans ce cas en particulier; et

QU'IL SOIT RÉSOLU que le salaire de Pénélope Grimard soit établi au niveau 1 de la Classe 11 de la grille salariale en vigueur des employés à temps partiel, tel que recommandé.

ADOPTÉE

Le conseiller Carl Grimard retourne à son siège.

11.8 Prolongation du contrat de service de Dave Darch

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique les heures qui doivent être consacrées aux projets entrepris par M. Darch.

RÉSOLUTION 2018-150

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE l'expertise de M. Dave Darch est toujours requise par la municipalité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le contrat de M. Dave Darch soit prolongé pour deux jours par semaine jusqu'au 30 novembre 2018; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un contrat de service avec M. Dave Darch pour un jour par semaine soit considéré pour le budget 2019, afin de fournir du support à l'étude des redevances d'aménagement; et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la compensation de M. Dave Darch demeure à 140\$ de l'heure.

DIFFÉRÉE

12. Règlements municipaux

12.1 2018-70 - pour approuver le retrait du 0,30 mètre de réserve pour le lotissement de Brumar, étant le Bloc 51 sur le plan 50M-214

RÉSOLUTION 2018-151

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-70 pour approuver le retrait du 0,30 mètre de réserve pour le lotissement de Brumar, étant le Bloc 51 sur le plan 50M-214.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-152

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-71, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 4 juin 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h17.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe